

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

DIVISION DES FINANCES

Il est soumis au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2019.

Note brève et synthétique du Budget Primitif 2019

Le budget primitif doit être voté chaque année. Il retrace les prévisions de recettes et de dépenses. Il doit être sincère. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 19 novembre 2018 au conseil municipal.

Il présente 2 sections : fonctionnement et investissement qui doivent être votées en équilibre. Les recettes égalant les dépenses pour chacune d'elle.

De plus, les ressources propres doivent couvrir le remboursement en capital de la dette.

Le projet de Budget Primitif qui vous est proposé pour l'exercice 2019 s'équilibre à 20 987 697.26 € en fonctionnement et à 3 006 516.71 € en investissement.

Rappel orientations du DOB 2019 :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la masse salariale ;
- de réaliser des économies d'échelle ;
- de mutualiser le matériel ;
- d'investir en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Métropole, du Département et de la Région chaque fois que possible ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux ;
- d'améliorer l'épargne brute.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-LES DEPENSES

- En 2019 :*
- l'Armada et l'anniversaire avec Seelze : impact sur les natures 6232 et 6238 en fêtes et cérémonies ;
 - Effectif des écoles identique à la rentrée 2018/2019 ;
 - Une meilleure évaluation des fluides notamment au niveau des combustibles due à une réception des factures Dalkia en adéquation avec le principe d'annualisation ;
 - Une enveloppe pour le SIVU, le transport, le CRD et le CCAS quasi identique au BP 2018.

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 674 783.34	3 665 346.42
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 461 592.42	11 463 263.43
014	ATTENUATION DES CHARGES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 937 417.88	2 953 587.70
Total des dépenses de gestion courante		18 073 793.64	18 082 197.55
66	CHARGES FINANCIERES	860 000.00	803 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	248 269.00	223 536.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 182 062.64	19 108 733.55
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	163 824.11	583 406.71
042	<i>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</i>	1 345 557.00	1 295 557.00
043	<i>OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.</i>		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 509 381.11	1 878 963.71
TOTAL		20 691 443.75	20 987 697.26

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 3 665 346 € (-0.26 %) qui se composent principalement de :

Les combustibles- l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles - les carburants – l'alimentation – la maintenance – les contrats de prestations de services – les locations – les annonces et insertions – les fêtes et cérémonies – les locations de matériel - les frais de nettoyage des bâtiments – l'assurance

Chapitre 012 Frais de Personnel et charges Assimilées d'un montant de 11 463 263 € (+0.01%)

Les frais de personnels sont prévus tenant compte des départs en retraite et du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) qui avait été reporté l'année dernière.

Chapitre 014 Atténuation de charges

Le prélèvement au titre de la contribution aux redressements des comptes publics et le reversement au titre du FPIC seront inscrits au BS suivant le projet de loi de Finance 2019.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante d'un montant de 2 953 587 € (+0.55%)

Concernent la subvention au CCAS (910 000€), la participation au CRD (939 300€), la participation au SIVU (551 000€) ainsi que les subventions versées aux associations dont 43 800€ aux classes transplantées.

La subvention au CCAS sera ajustée en fonction des besoins et à l'issue de son compte administratif, notamment afin de subventionner la Résidence Autonomie Eugénie Cotton.

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant 803 000 € (-6.63%)

Les frais financiers sont prévus tenant compte du passage à taux fixe de la dette suite aux réaménagements intervenus en 2015 et 2016 (3.22% et 3.19%).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles d'un montant de 223 536 € (-9.96%)

Concernent principalement le budget annexe du transport qui sera ajusté en fonction des besoins à l'issue de son compte administratif, les subventions exceptionnelles et les éco-subventions.

Chapitre 68 – Provisions d'un montant de 0 €

Cette ligne concernait la provision pour risques et charges financières, mais n'a plus lieu d'exister au vue de l'étalement du produit du fond de soutien sur la même durée que la charge de l'IRA.

Au chapitre 023 la somme de 583 406€ qui est notre capacité d'autofinancement pour financer l'investissement. Aussi, en opération d'ordre, au chapitre 042 la somme de 1 295 557€ correspond aux écritures à passer pour l'étalement de la charge de l'indemnité de renégociation de la dette en capital (985 557€) et aux amortissements (310 000€). Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

B- LES RECETTES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
013	ATTENUATION DES CHARGES	25 000.00	55 000.00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATION	1 744 107.71	1 731 328.46
73	IMPOTS ET TAXES	16 438 404.00	16 741 543.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPA	1 571 617.04	1 627 531.92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	166 180.00	167 402.88
Total des recettes de gestion courante		19 945 308.75	20 322 806.26
76	PRODUITS FINANCIERS	705 498.00	629 354.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 500.00	2 500.00
78	TX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION		
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 653 306.75	20 954 660.26
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	38 137.00	33 037.00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		38 137.00	33 037.00
TOTAL		20 691 443.75	20 987 697.26

Chapitre 013 Atténuation des charges pour un montant de 55 000 € (+120%)

Concerne la participation des organismes sociaux aux remboursements des accidents de travail.

Chapitre 70 Vente produits et prestations de service pour un montant de 1 731 328 € (-0.73%)

Concerne les prestations de services aux habitants ainsi que les refacturations au CCAS et au CRD via les conventions.

Chapitre 73 Impôts et Taxes pour un montant de 16 741 543 € (+1.84%)

Ces recettes sont constituées principalement des impôts locaux (7 113 298€), des compensations versées par la Métropole (7 811 007 €), de la Dotation de Solidarité Communautaire (642 955€) et le solde vient notamment du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources- FNGIR (652 747 €).

Les bases des impôts locaux ont été revalorisées à + 1.6%, estimation basse des préconisations de Finance Active.

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations pour un montant de 1 627 531 € (-3.56%)

La Dotation globale de fonctionnement est à 0 €. La dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est de 343 589 €, montant perçu en 2018. La dotation de Solidarité Rurale est abondée cette année de 96 893€.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante pour un montant de 167 402 € (+0.74%)

Concerne les loyers privés et la participation des agents aux chèques déjeuner.

Chapitre 76 Produits financiers pour un montant de 629 354 € (-10.79%)

Concerne le montant du fonds de soutien qu'il faut étaler sur la charge de l'IRA soit jusqu'en 2033 pour 582 458 €.

La capacité d'autofinancement se réduit d'année en année suite aux baisses des dotations et à la contribution des collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique et depuis cette année au reversement du FPIC. Elle est de 1 021 204 € en 2019.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 183.60	9 024.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	930 270.92	928 514.83
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 500.00	24 000.00
	Total des opérations d'équipement		
	Total des dépenses d'équipement	954 954.52	961 538.83
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 966 095.59	2 006 940.88
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEME		
	Total des dépenses financières	1 966 095.59	2 006 940.88
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 921 050.11	2 968 479.71
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	38 137.00	33 037.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000.00	5 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	43 137.00	38 037.00
	TOTAL	2 964 187.11	3 006 516.71

Chapitre 20 Immobilisation corporelles d'un montant de 9 024€ (-40.57%)

Concerne l'achat de licences informatiques à mettre à jour et des frais d'insertion des appels d'offres.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles d'un montant de 928 514 € (-0.19%)

Les dépenses financées sont destinées à l'entretien du patrimoine de la commune conformément au PPI. Elles reprennent notamment les investissements retenus lors de la conférence budgétaire de mi-octobre. Elles comprennent :

↳ Equipements : **227 685 €**

- Véhicules 35 000 €
- Matériel informatique 49 485 €
- Mobilier 40 795 €
- Autres matériels 102 405 €

↳ Travaux : **768 850 €**

- Patrimoine 695 030 €
dont 385 000 € de rénovation extérieur des façades de Picasso maternelle
- Terrains 45 220 €
- Voirie et réseaux 21 800 €
- Insertion 5 800 €
- Œuvre d'Art 1 000 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours d'un montant de 24 000€ (+152.6%)

Concernent les révisions de prix pour le Parc urbain, la salle de remise en forme et des insertions pour les marchés publics.

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées d'un montant de 2 006 940 € (+2.08%)

Concernent le remboursement en capital des emprunts dont le revolving (200 752€) que l'on retrouve en recettes.

Le ratio de désendettement est pour l'exercice 2019 de 9.8 années en intégrant le fonds de soutien. Il est inférieur au seuil fixé à 12 ans.

B- LES RECETTES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
13 16 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 1 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	293 000.00 229 430.00	448 743.00 200 752.00
Total des recettes d'équipement		522 430.00	649 495.00
10 1068 27 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE Excédents de fonct. capitalisés AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES OPERATIONS DE CESSIONS	346 000.00 131 376.00 450 000.00	125 770.00 137 288.00 210 000.00
Total des recettes financières		927 376.00	473 058.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des recettes réelles d'investissement		1 449 806.00	1 122 553.00
021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S OPERATIONS PATRIMONIALES	163 824.11 1 345 557.00 5 000.00	583 406.71 1 295 557.00 5 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 514 381.11	1 883 963.71
TOTAL		2 964 187.11	3 006 516.71

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves pour un montant de 125 770 € (-63.6%).

Il s'agit du fonds de compensation de la TVA à 16.404% sur les dépenses d'investissement de 2017.

Chapitre 13 Subvention d'investissement pour un montant de 448 743 €

Il s'agit des subventions de la Métropole à hauteur de 20% des dépenses HT subventionnables pour l'entretien des bâtiments 2018 (48 333€), pour les façades de Picasso Elémentaire (80 000€) et Picasso Maternelle (64 167€), ainsi une subvention à hauteur de 25% pour l'accessibilité 2018 (12 500€).

Le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) subventionne à hauteur de 50% les appareils de fitness au Parc Jesse Owens (37 320€), le Département versera le solde de la salle de remise en forme (39 759€) et la Région doit subventionner les façades de Picasso Elémentaire (166 664€).

Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées pour un montant de 200 752 € (-12.5%).

Concernent l'emprunt revolving.

Chapitre 27 Autres immobilisations financières d'un montant de 137 288 €

Concernent l'attribution de compensation de la Métropole.

Chapitre 024 Autres immobilisations financières d'un montant de 210 000 €

Concernent les cessions de l'ancien logement de la perception situé au 4 bis place de la République (110 000€) et l'ancien logement au 28 rue Jules Vallès (100 000 €).

Il est proposé au Conseil d'annuler la convention avec l'Amicale des Employés Municipaux adoptée lors du dernier Conseil Municipal du 19 novembre et soumet une nouvelle convention d'objectifs et de moyens afin de verser l'acompte de subvention à cette association pour 2019. Il est également soumis au Conseil une convention de même nature en vue du versement de l'acompte au titre de l'exercice 2019 pour l'Association des retraités municipaux. Deux acomptes pour 2019 et le solde pour 2018 du budget annexe transports et du budget du C.C.A.S. sont inscrits à l'ordre du jour.

DIVISION ADMINISTRATION GENERALE

Les tarifs 2019 pour les concessions de cimetières et columbariums sont fixés. Les échéances d'augmentation de loyers sont arrivées à terme pour deux locations de propriétés communales. La délibération fixe les nouveaux loyers pour 2019.

DIVISION CULTURE-ENSEIGNEMENT-PATRIMOINE

Il est demandé au Conseil d'autoriser la mise en œuvre du plan mercredi dans le cadre d'un nouveau projet de territoire et à signer la convention multipartite avec la C.A.F. de Seine-Maritime, l'Education Nationale et les services de la Préfecture de Seine-Maritime. Cette convention vise à permettre de renforcer l'articulation entre l'action dans le cadre des temps périscolaires et celle durant les temps extrascolaires. De ce fait, l'ensemble des équipements, salles qui font l'objet d'un accueil des enfants sur les garderies du matin et du soir et les salles de restaurations dans lesquelles les enfants sont accueillis sur la pause méridienne doivent faire l'objet d'une déclaration d'un local hébergeant des mineurs. C'est pourquoi une délibération est proposée au Conseil en ce sens. Il est décidé de subventionner les coopératives des écoles élémentaires pour les projets pédagogiques et les classes transplantées pour des écoles et selon les modalités figurant dans la délibération pour 2018/2019. La délibération du 19 novembre 2018 est annulée et une nouvelle délibération proposant le tarif des accueils périscolaires pour l'année 2019 et modifiant les horaires et les conditions d'inscriptions est proposée au Conseil.

DIVISION POPULATION

Les deux tarifs suivants sont soumis au Conseil à compter du 7 janvier 2019 :

- Le premier pour le Centre de Loisirs.
- Le second pour les Animations de quartiers.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de l'accueil du règlement intérieur du Centre de Loisirs suite à la mise en place du plan mercredi à compter du 1^{er} janvier 2019.

La reconduction de la mise à disposition de locaux pour la mission locale doit intervenir pour l'année 2019. Celle-ci fixe les modalités de fonctionnement de l'accueil du public jeunes.

DIVISION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les besoins de la collectivité nécessitent la création de 28 emplois pour l'année 2019 relevant des catégories hiérarchiques énumérées dans la délibération s'y rapportant car il n'est pas possible pour le moment de pourvoir ces postes par des fonctionnaires titulaires stagiaires et que les intéressés sont recrutés dans l'attente de l'obtention du concours.

Il est proposé au Conseil de recruter 38 agents contractuels en qualité d'animateurs à temps complet pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités pour le service Jeunesse Prévention et Ludothèque les mercredis, mardis, jeudis, samedis et week-ends ponctuels pour les projets jeunes pendant les périodes scolaires pour l'année 2019.

3 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activités pour le service des espaces verts et propreté de la Ville au titre de 2019.

Il est soumis au Conseil la création de 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet dont la durée des contrats est établie comme suit au 1^{er} janvier 2019 :

2 postes pour une durée de 6 mois chaque pour le service des espaces verts.

1 poste pour une durée d'une année pour le service propreté.

Il convient de compléter la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2005 apportant régularisation et conformité réglementaire sur l'emploi fonctionnel du directeur général des services d'une commune de 3500 à 10 000 habitants. Il est proposé au Conseil de recruter à compter du 1^{er} avril, un nouveau Directeur Général des Services à temps complet par voie de détachement.

Plusieurs recrutements d'agents contractuels doivent intervenir pour faire face à un accroissement d'activités pour le Centre de Loisirs sur les périodes des grandes vacances scolaires sur les sessions de juillet et août 2019 dont le détail figure dans la délibération s'y rapportant.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2019 de supprimer 13 postes à temps complet et de créer 13 postes à temps complet dans le cadre des avancements de grade pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par l'ensemble des agents des services de la collectivité. Pour ces raisons, il est proposé au Conseil de procéder à la suppression des emplois et à la création des emplois comme précisée dans la délibération correspondante.

Il est nécessaire de créer ces emplois permanents en raison des missions liées aux différents cadres d'emplois et aussi pour les besoins permanents des services concernés permettant aussi de pérenniser les agents sur les postes.

Par conséquent, seront créés :

- À compter du 1^{er} janvier 2019, 3 emplois permanents : 1 à temps complet à raison de 35/35ème relevant de la catégorie hiérarchique C sur le grade d'adjoint technique territorial et 2 à temps non complet à raison de 15h00 relevant de la catégorie hiérarchique C sur les grades d'adjoint technique territorial seront créés.

- A compter du 1^{er} juillet 2019, 1 emploi permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème} relevant de la catégorie hiérarchique C sur le grade d'adjoint technique territorial sera créé.

Il est nécessaire de fermer des emplois permanents qui n'ont pu lieu d'être et de mettre ainsi à jour le tableau des effectifs. Cette information a été transmise aux membres du Comité Technique de novembre 2018. Ces changements s'inscrivent dans le cadre de départs à la retraite et seront supprimés au 1^{er} janvier 2019 dont le détail figure dans la délibération s'y rapportant.

Le plan de formation 2019 de la Ville de Grand-Couronne est soumis au Conseil.

Il est demandé au Conseil d'annuler la délibération du 24 septembre dernier et de remplacer par une nouvelle délibération concernant le contrat de groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil doit se prononcer sur l'adoption du règlement intérieur de la collectivité territoriale. Celui-ci a été validé en Comité Technique en date du 23 novembre 2018 et sera communiqué à tout agent employé à la ville de Grand-Couronne.

DIVISION SPORT-VIE ASSOCIATIVE-CRECHE

Il est proposé au Conseil de procéder au versement du solde de la subvention allouée aux clubs sportifs figurant dans la délibération correspondante ainsi qu'à l'O.M.S. au titre de l'année 2019.

Une subvention est allouée à l'association « version live 76 » pour sa participation à l'organisation de la soirée « aquagym concert live » de fin d'année prévue le 21 décembre 2018 au Centre aquatique Alex Jany.

Un contrat d'objectifs avec le Football Club de Grand-Couronne est à l'ordre du jour, pour l'attribution d'une subvention de 3000 euros pour les années 2019, 2020 et 2021.

Une Convention avec le Grand-Couronne Gymnique doit intervenir pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 euros pour l'année 2019.

Des subventions de fonctionnement pour 2019 à l'UCAE et les P'tits loups font l'objet d'une délibération.

DIVISION TECHNIQUE ET URBANISME

Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone industrielle et portuaire de Petit-Couronne tel que présenté lors de l'enquête préalable à son approbation.

Enfin pour terminer cette séance, il est demandé au Conseil d'approuver la cession à la Métropole Rouen Normandie les parcelles cadastrées AB 237 d'une superficie de 2 149 m² et AB 353 d'une superficie de 588 m² situées allée de la côte Mutel à Grand-Couronne, à titre gratuit, ces emprises étant déjà affectées à la déchetterie avant le 1^{er} janvier 2015. Cette délibération fait suite à celle déjà approuvée au Conseil du 26 septembre 2016 pour le même objet.